

Arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025
constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance
(CHD)

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)	JONC du 25 février 2025 Page 2634
Modifié par :	Arrêté n° AG-2025-DASS-0133 du 19 novembre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)	JONC du 21 novembre 2025 Page 25691
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DASS-0538 du 10 juin 2026 modifiant l'arrêté modifié n° 2025-211/GNC du 19 février 2025 constatant la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD)	JONC du 12 juin 2026 Page 14391

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2025-DASS-0133 du 19 novembre 2025 –Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° AG-2026-DASS-0538 du 10 juin 2026 –Art. 1^{er}

La composition du conseil du handicap et de la dépendance (CHD) est constatée comme suit :

Pour la section des prestations sociales :

Un membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Naïa Wateou, titulaire ;
- M. Renaldo Bourgeois, représentant.

Pour la section de l'insertion professionnelle :

Un représentant des employeurs publics :

- Mme Christelle Berenguer, titulaire ;
- Mme Marie-Laure Mestre, suppléante

Un membre de l'assemblée de la province Sud :

- M. Jean-Gabriel Favreau, titulaire ;
- Mme Muriel Malfar-Pauga, représentante.

Un membre de l'assemblée de la province Nord :

- Mme Valentine Eurisouke, titulaire ;

Arrêté n° 2025-211/GNC du 19 février 2025

Mise à jour le 10/06/2026

- Mme Ivana Bouanou, représentante.

Un membre de l'assemblée de la province des îles Loyauté :

- Mme Reine Hue, titulaire ;

- Mme Christiane Honeme, représentante.

Un représentant de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Carmen Marty, titulaire ;

- M. Benoit Menager, suppléant.

Deux représentants des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie désignés par les associations représentatives, qui ont voix consultative :

Pour le collectif « handicaps Nouvelle-Calédonie » :

- Mme Catherine Poëdi, titulaire ;

- Mme Christine Rakotoarivelo, suppléante.

Pour l'association « Mouvement pour une Calédonie Inclusive » :

- Mme Jacqueline Bernut, titulaire ;

- M. Philippe Roux, suppléant.

Pour la section de l'insertion professionnelle :

Pour l'association française des Maires de Nouvelle-Calédonie :

- M. Raphaël Romano, titulaire ;

- Un ou une représentant.e à désigner ultérieurement.

Pour l'association des Maires de Nouvelle-Calédonie :

- M. Maurice Tillewa, titulaire ;

- M. Charles Brinon, représentante.

Un représentant des employeurs privés proposé par les organisations d'employeurs représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie :

- Mme Amandine Miñana, membre du MEDEF-NC, titulaire ;

- M. Thomas Sevetre, suppléant.

Un représentant des employeurs publics :

- Mme Nadine Lespinasse, titulaire ;

- Mme Marie-Laure Mestre, suppléante.

Un représentant des salariés proposé par les organisations représentatives au niveau de la Nouvelle-Calédonie :

- M. Jean Saussay, membre de l'UT CFE CGC, titulaire ;

- Mme Julie Dusart, suppléante.

Pour la formation plénière :

Deux représentants des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie désignés par les associations représentatives, qui ont voix consultative :

Pour le collectif « handicaps Nouvelle-Calédonie » :

- M. Jean Saussay, titulaire ;

- M. Jean-Philippe Leroux, suppléant.

Pour l'association « Mouvement pour une Calédonie Inclusive » :

- M. Ronald Ponia, titulaire ;

- Mme Cathy Gopoea, suppléante.

NB : Conformément aux dispositions de l'arrêté n°2025-107/GNC du 12 février 2025, le membre du gouvernement, président est actuellement :

Mme Naïa WATEOU, titulaire ;

M. Massimo BONFIGLIO, suppléant.

De plus, le représentant des employeurs publics est actuellement :

Mme Christelle BERENGUER, titulaire ;

Mme Marie-Laure MESTRE, suppléante.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal Officiel* de la Nouvelle-Calédonie.